



Communiqué de Presse

Amiens, le jeudi 10 juin 2010 à 19:54

Conflit social Ametis : les négociations se poursuivent

Après deux semaines de conflit, les négociations ont pris un tour nouveau. Au-delà des difficultés encore rencontrées, ces négociations témoignent d'une volonté commune de trouver une issue favorable à l'ensemble des parties dans ce conflit.

Ce conflit, qui porte notamment sur des problèmes organisationnels, engendre surtout le blocage des bus du réseau Ametis, empêchant ainsi la mise en place d'un service minimum tel que le prévoit la loi.

Face à cette situation, et pour permettre à CFT Ametis d'exercer son service, le Tribunal de Grande Instance d'Amiens a demandé le 9 juin 2010 de « faire cesser toute entrave à la libre circulation des biens et des personnes ». Le Tribunal de Grande Instance d'Amiens a par ailleurs constaté le désordre que ces blocages illégaux engendraient et demandé immédiatement de « faire cesser ce trouble manifestement illicite ». Il est dans l'intérêt collectif, pour les habitants de l'agglomération amiénoise mais aussi pour l'ensemble des salariés d'Ametis, de trouver rapidement une solution qui préserve la mission de service public qui est due.

La Direction de la CFT réaffirme ici sa volonté de poursuivre des discussions bien engagées.

Contact Presse : Eric de Lambert

06.25.29.06.58